



La Forestière – Bulletin d'information

No 2/2025



Décembre 2025

CCT de l'économie forestière vaudoise : entrée en force du 1^{er} avenant

Le premier avenant de la CCT entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Le texte original de la CCT, datant du 1^{er} janvier 2022, est ainsi modifié aux articles 10 (durée hebdomadaire de travail) et 23 (équipement EPI). De plus, la grille salariale est adaptée et subit une hausse d'environ 10% (voir en fin de document). Vous trouverez ces documents sur notre site à l'onglet « autres services » :

<https://www.laforestiere.ch/?p=3> ■

Marché: position inconfortable des scieurs allemands, pression des grumes en Suisse aussi

Contraints de délier les cordons de la bourse pour acquérir des grumes toujours plus chères, les scieurs allemands sont actuellement gênés par la concurrence scandinave dans leurs efforts de hausse sur les prix de vente des sciages. La demande, elle, continue de reprendre des couleurs et on observe les changements suivants sur les échanges internationaux des 9 premiers mois de l'année (Allemagne):

- Baisse des exportations de sciages de 28%
- Hausse des importations de 21%
- Baisse des exportations de grumes et hausse généralisée des prix d'achat. Ceux-ci s'approchent des 140 EUR en certaines régions pour l'assortiment standard de billons résineux B/C, départ forêt.

Ces développements positifs sur le marché des bois allemands offrent des perspectives favorables à la poursuite des hausses sur le marché suisse. La tendance sur le prix de nos grumes devrait ainsi rester ferme ces prochains mois ■

« Don de Noël » de La Forestière

Cette année, le Conseil d'administration de La Forestière a choisi de faire un don de fr. 1'000.- à l'association *Feu solidarité*, qui organise une veille sur le pont Bessières à Lausanne durant les Fêtes.
<https://feusolidarite.ch/> ■

Le rôle essentiel de la forêt dans le cycle de l'eau potable mis en lumière

Hasard du calendrier, deux documents de référence ont été publiés récemment sur la thématique des services rendus par la forêt dans le cadre de la fourniture d'eau potable à la population. Ils sont une aide précieuse pour ceux qui ont l'intention de valoriser ou en tout cas mettre en exergue ce service rendu par leurs forêts :

- Un aide-mémoire rédigé par ForêtSuisse :
https://www.foretsuisse.ch/WaldSchweiz/0000-medien/25-mm/mm-nov-6/251106_MM_Trinkwasser_FR.pdf. La faîtière suisse des propriétaires de forêts a pu notamment bénéficier du savoir-faire vaudois en la matière, puisqu'un projet innovant a été mis sur pied dans la région de La Côte il y a plusieurs années. Baptisé « Je filtre, tu bois », il est une démarche issue d'un projet Interreg nommé Alpeau mené entre les années 2008 et 2012. <https://jefiltretubois.ch/>.

- Une publication de l'OFEV intitulée «Renforcer la ressource en eau potable de la forêt grâce à des partenariats » : <https://www.bafu.admin.ch/fr/publication?id=CFd1uhTWBPui> .

Règlement anti-déforestation RDUE de l'Union européenne : report et allégements prévus

Cette nouvelle réglementation, qui devait initialement entrer en force au 1^{er} janvier 2025, puis au 1^{er} janvier 2026, a finalement été reportée d'une année supplémentaire sous pression des milieux concernés et du gouvernement allemand, lequel a également proposé plusieurs amendements du texte original afin de le rendre plus acceptable et applicable, notamment par la filière bois. Pour rappel, ce règlement vise à pour but louable d'empêcher tout produit issu de déforestation d'entrer sur le territoire de l'Union. Sont concernées les filières de transformation et commercialisation de « matières » comme les bovins, le café, le soja, le cacao, le caoutchouc, et naturellement le bois. La mise en conformité de l'ensemble de la filière bois suisse à ce règlement représente un réel défi, et bien qu'elle ne soit de loin pas restée inactive, tous les acteurs concernés sont soulagés à l'idée de ce délai supplémentaire.

Pour notre part, nous sommes à un stade avancé de préparation et avons créé les enregistrements nécessaires sur le site de l'Union, tandis que l'Etat de Vaud a quant à lui mis à la disposition du public sur un site de la Confédération les permis de coupe requis. Nous comptons aussi beaucoup avec la mise en service prévue du logiciel Latschbacher, qui amènera l'automatisation indispensable de nos processus de commercialisation en incluant naturellement aussi les aspects liés à cette réglementation. Pour en savoir plus : <https://eudr.co/fr/eudr-regulation/> ■



*Alors que 2025 touche à sa fin,
La Forestière vous remercie et vous souhaite à tous de
très belles Fêtes de fin d'année, ainsi qu'un bon départ en
2026 !*

LA FORESTIERE